

# **Avis d'Appel d'Offres (AAO)**

**Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM)**

**Avis d'appel d'offres N°002/SMHP/2017 pour  
La sélection d'un Prestataire de services chargé de la réalisation de la visite décennale des  
réservoirs du Dépôt Public de Produits Pétroliers situé au Port de Nouakchott.**

1. La Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM) agissant pour le compte du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEM) a obtenu dans le cadre des frais et marge de stockage en dépôt prévus par la structure des prix des produits pétroliers liquides, des fonds afin de financer la réalisation de la Visite Décennale des Réservoirs du Dépôt Public de Produits Pétroliers situé au Port de Nouakchott (le Dépôt).
2. Le Dépôt objet de la visite décennale est constitué de dix (10) bacs de stockage dont deux pour l'essence (No. 9 et 11, de 2500 m<sup>3</sup> chacun); trois pour le kérosène (No. 1, 3 et 4, de 2000 m<sup>3</sup> chacun); trois pour le gasoil (No. 13, 14 et 15, de 14000 m<sup>3</sup> chacun), et deux pour le fioul (No. 5 et 7, de 3500 m<sup>3</sup> chacun).  
Les services objet du présent appel d'offres seront assurés pour une période prévisionnelle de douze (12) mois.
3. Les bacs du fioul ne seront pas inclus dans la prestation.
4. La SMHPM sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises en vue de fournir les services relatifs au contrôle total et élaboré de l'état des fondations, fonds, robes, toits, et l'état des revêtements internes et des peintures externes, de tous les bacs du Dépôt.
5. Le présent appel d'offres est un appel d'offres International ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres et qui ne sont pas frappés par les dispositions de l'article 24 de la loi n° 2010-044 (Cas d'incapacités et d'exclusions).
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Taleb Sidi Bouya, Directeur des Activités Aval à la SMHPM, Tél : +222 26 33 16 55 & +222 43 49 28 97, email : tsidibouya@gmail.com et prendre connaissance des documents tous les jours ouvrables, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures TU et le vendredi de 9 à 12h à l'adresse suivantes : SMHPM, l'Ilot K – Rue 42-133, No. 349, Tevragh Zeina – BP: 4344; Nouakchott, Mauritanie.

7. Les exigences en matière de qualification sont:
- Une expérience générale minimale de 10 ans dans le domaine de l'audit et la maintenance des installations pétrolières
  - Une expérience spécifique relative aux dépôts statiques de produits pétroliers liquides
  - Avoir réalisé un minimum de trois missions similaires pendant les 10 dernières années
  - Pourvoir affecter pour la mission au moins deux experts (inspecteur de 10 ans d'expérience et un chaudronnier d'au moins 5 ans d'expérience) le long de la visite décennale.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après SMHPM, l'Ilot K – Rue 42-133, No. 349, Tévragh Zeina – BP: 4344; Nouakchott, Mauritanie, à compter du 1er novembre 2017 contre un paiement non remboursable de cinquante mille ouguiyas (50 000 MRO). Ledit montant sera versé au compte de la SMMHPM 300 1146 ouvert aux livres de la Banque *Centrale de Mauritanie*. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés.
9. Les offres devront être rédigées en langue *française et devront être* déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le mercredi 20 décembre 2017 à *12 heures*. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse : SMHPM, l'Ilot K – Rue 42-133, No. 349, Tévragh Zeina – BP: 4344; Nouakchott, Mauritanie à la salle de réunion le mercredi 20 décembre 2017 à *12 h 15min*.
10. Les offres qui ne parviendront pas avant l'heure et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de un million ouguiyas ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible.
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) *jours*, à compter de la date limite de dépôt des offres.

**FALL N'Guissaly**

**Directeur Général de la SMHPM**